

	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr</p>	
---	---	---

Comité Technique Local du 27 mai 2021

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Voilà maintenant plus d'un an que nous sommes plongés dans une situation exceptionnelle qui nous oblige, dans notre quotidien personnel et professionnel, à des mesures contraignantes pour faire face à la propagation d'un virus mortel.

Sortant à peine d'un troisième confinement, le gouvernement tente de sauver, coûte que coûte, l'économie, quitte, trop souvent, à sacrifier la santé des travailleurs et travailleuses.

Voilà maintenant plus d'un an que la situation demeure alarmante sur le plan de la gestion sanitaire : il est patent qu'aucun enseignement n'a été tiré des choix politiques qui nous amènent à la situation actuelle.

Notre système hospitalier tient au dévouement des professionnels de la santé qui font vivre ces structures, et assurent dans le quotidien la prise en charge des patients.

La continuité des services publics est maintenue par le sens du service et le professionnalisme des agents et agentes qui les assurent.

Voilà maintenant plus d'un an que nous aurions pu espérer que le monde d'après serait un monde meilleur, mais il n'est que la continuité du monde d'avant, en pire pour bien des agents et agentes.

La même logique qui guidait le monde d'avant est appliquée avec les mêmes finalités. Pour absorber les dettes générées par les plans de soutien à la vie économique, des politiques drastiques d'austérité seront déployées.

Nous ne pouvons pas blâmer notre administration des choix qui ne sont pas les siens, même si elle les accompagne régulièrement avec un certain volontarisme ; ni d'une situation qui ne demeure pas de son fait quant aux grandes orientations budgétaires.

Nous savons l'ensemble des agents et agentes impliqués à assurer les missions de nos directions, nous savons les services RH et BIL mobilisés à tous les niveaux. Nous savons le commandement engagé à la gouvernance de cette crise.

Mais en tant qu'employeur public, l'ensemble des directions se doit d'assurer la sécurité et la protection des agents et agentes dont elles ont la responsabilité.

A titre illustratif, qu'avons-nous appris de la crise à la DGFIP pour adapter la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu cette année ?

Solidaires Finances Publiques vous a déjà fait part de sa très grande inquiétude, et c'est un euphémisme, sur le sujet.

Inquiétude sur les modalités de réception des contribuables liées à la crise sanitaire, sur les conditions de travail de nos collègues, principalement des SIP et des services plateformes, sur la faiblesse des moyens de l'ensemble des structures touchant à la fiscalité des particuliers qui sont aujourd'hui en bout de course.

Il est demandé aux agents et agentes d'être sur tous les fronts simultanément : de gérer l'accueil physique, de répondre aux sollicitations téléphoniques locales, de recevoir et d'aider nos concitoyens, d'être présent.e.s dans les points de contact, d'être derrière le numéro national en aide des centres de contact, de gérer la TH, le gracieux, les contentieux...

La politique de diminution des effectifs qui dure depuis près de 30 ans a atteint ses limites depuis bien longtemps. Les agents et agentes souffrent de conditions de travail extrêmement dégradées du fait qu'on leur demande d'en faire toujours plus avec toujours moins de moyens.

Cette politique délétère n'est accompagnée d'aucune réflexion sur l'organisation du travail, ni d'analyse des tâches des agents et agentes au sein de processus de travail de plus en plus mouvants.

L'amoncellement de réformes qui se suivent en cascade ne fait plus sens. Les agents et agentes, bien que souvent très attaché.e.s à leurs missions de service public, arrivent parfois à en perdre l'intérêt et le sens de leur travail, le plus souvent leur moral est touché.

Le télétravail s'est imposé durant cette crise sanitaire comme la mesure phare du gouvernement pour protéger la santé des agents et agentes, et pour limiter la propagation de la Covid-19.

Si un engouement à ce dispositif s'est clairement fait sentir au début de la crise sanitaire, le bilan est aujourd'hui beaucoup plus nuancé, et surtout pointe du doigt un certain nombre d'attentes et de besoins de la part des agents et agentes.

Si le télétravail présente certains intérêts sur le plan personnel et sanitaire, il ne faut pas nier qu'il a des effets sur les collectifs de travail et les organisations du travail.

Des tensions persistent dans les services, entre les agents et agentes en présentiel et celles et ceux en distanciel. Les personnels en présentiel ont le sentiment d'assumer le travail ingrat qui ne peut être télétravaillé (téléphone, accueil, courriers...).

On parle de taux d'équipement et de taux de télétravailleurs et télétravailleuses, mais où sont les politiques directionnelles de mise en œuvre d'un télétravail adapté aux collectifs

de travail ? Comment répartissez-vous le travail entre agents et agentes en présentiel et en distanciel ? Comment assurez-vous la dynamique collective de travail ?

Ensuite, l'équipement donné aux télétravailleurs et télétravailleuses est plus que minimaliste, il se résume bien souvent à la mise à disposition d'un ordinateur portable, parfois d'un écran plus grand, et d'un téléphone portable.

Solidaires Finances Publiques demande, à nouveau, la mise à disposition d'un poste de travail complet (ordinateur portable, souris, clavier, écran, téléphone portable, fauteuil, etc...) pour l'ensemble des télétravailleurs et télétravailleuses.

Sur le long terme, il est probable qu'on assiste à une augmentation des pathologies liées à la surcharge de travail et l'isolement (troubles musculo-squelettiques, insomnies, dépression, burn-out).

Solidaires Finances Publiques demande la mise en place d'un suivi médical spécifique des télétravailleurs permettant de mesurer les effets sur la santé de cette modalité de travail.

En outre, il est indispensable que le ministère travaille à une indemnisation des frais générés par le travail à domicile. Le travail à domicile pénalise financièrement l'ensemble des personnels, et particulièrement celles et ceux aux revenus les plus modestes.

Nous vous rappelons également que l'administration se doit de mettre en œuvre les outils nécessaires permettant de sacraliser le droit à la déconnexion des agents et agentes.

L'administration ne saurait se contenter de déléguer aux agents et agentes le soin de s'assurer que sa durée du travail et sa charge de travail restent raisonnables.

En conclusion de cette liminaire, **Solidaires Finances Publiques** déplore que le Ministre DUSSOPT, lors de sa visite du vendredi 21 mai 2021, ait fait preuve d'autant de mépris et de suffisance vis-à-vis des représentants du personnel, en déléguant un conseiller pour nous recevoir, et en refusant ensuite d'échanger avec les militant.e.s présent.e.s devant le CFP de Landerneau.

Dans la même veine, plutôt que de vendre la politique gouvernementale lors de sa visite, les agentes et agents auraient préféré que M. DUSSOPT vienne saluer tout le personnel présent au CFP de Morlaix, et échange avec eux sur le déroulement compliqué de la campagne déclarative en cours, et des défaillances quasi-quotidiennes de nos applications et du réseau...

Quel mépris, une nouvelle fois, de la part de M. DUSSOPT, lorsqu'il se félicite de l'arrivée d'un service à compétence nationale de 41 emplois à Morlaix, alors que plus de 500 emplois ont été supprimés en 15 ans à la DDFiP du Finistère.